

Quelques actions menées

Sensibilisation à la réduction des déchets

En collaboration avec la Maison de l'Environnement de Cachan, les jeunes élus ont organisé et animé des séances de ramassage des déchets lors d'événements publics les 14 mai et 3 juin autour de la pollution et de la réduction des déchets à la source. Des affichages ont complété l'information sur les alternatives au « jetable ».

Journée jeux

Le jeu est un moyen de rencontre essentiel. Les jeunes élus ont rencontré les animatrices de la Ludothèque de Bourg-la-Reine pour réfléchir sur leur action. En partenariat avec la bibliothèque qui souhaitait ouvrir un espace ludothèque et le SMJ, les jeunes élus ont préparé une journée autour du jeu pour tous les L'Hayssien le samedi 1er juillet.

Cinéma en plein air

Afin de rassembler les différentes générations et faire connaître l'univers du cinéma, les jeunes élus ont proposé la projection du film d'animation « Le Lorax » lors de la Fête nationale du jeudi 13 juillet, à l'esplanade de la Bièvre. Cette projection a été suivie d'un échange avec le personnel du cinéma La Tournelle sur la réalisation de dessins animés.



Ils ont aimé, ils témoignent

« Être élue représente l'amélioration de la vie dès l'hayssiens et l'hayssiennes (petits et grands). »

Sasha, CM1

« Être élue, cela représente pour moi le fait d'avoir des responsabilités, l'opportunité de proposer des améliorations pour ma ville, de donner de mon temps pour ceux qui ont besoin de nous et apprendre à argumenter. »

Zoé, CM2

Les élections

Qui peut voter ?

Tous les élèves de CM1 et CM2 de la ville.

Comment voter ?

Les élections auront lieu **les 9 et 10 octobre 2023** dans chacune des écoles. Il s'agit d'un scrutin à 1 tour. Chaque électeur peut voter pour un représentant de son niveau scolaire (CM1, CM2). Pour cela, il faut se rendre au bureau de vote installé dans son école avec sa carte d'électeur.

Résultats

Le dépouillement (décompte des voix) a lieu à la clôture du bureau de vote. Chaque électeur peut y participer (les candidats peuvent seulement y assister).

Les électeurs sont informés du résultat du vote par affichage dans l'école, dans le journal municipal, sur le site internet et les réseaux sociaux de la ville.

Être candidat ?

Être élu, c'est un engagement

Le conseiller enfant s'engage auprès de ses camarades à les représenter le plus efficacement possible.

Être conseiller enfant, c'est s'engager à :

- Être assidu aux réunions
- Assister à chaque rencontre
- Être attentif aux remarques et suggestions de ses électeurs
- Informer régulièrement ses électeurs des actions du CME
- Écouter et respecter les idées et la parole de chacun
- Être présent aux événements citoyens de la ville

Pour être candidat, il est indispensable :

- D'habiter L'Hay-les-Roses
- D'être élève de CM1 ou de CM2 dans une école de la ville
- D'avoir l'autorisation de ses parents
- De faire une affiche qui explique ses motivations, ses idées

Hôtel de ville, 41 rue Jean Jaurès à L'Hay-les-Roses

Renseignements : 01 49 08 02 33 - 06 86 20 66 98

lhaylesroses.fr     



Conseil municipal des enfants



2023-2024



cme.lhaylesroses.fr

Un CME, pourquoi ?

Qu'est que le Conseil municipal des enfants ?

Le Conseil municipal des enfants (CME) est une assemblée d'élèves de CM1 et de CM2 élus par leurs camarades.

À quoi sert le CME ?

Il permet aux enfants d'être acteurs actifs de la cité et de contribuer à leur formation citoyenne. Il leur offre la possibilité d'initier des actions et des réflexions pour la ville, d'acquérir une plus grande connaissance de la vie publique et de représenter leurs électeurs lors des événements publics.

Le fonctionnement

Les référents

Le Conseil municipal des enfants est placé sous la délégation d'un élu. Les jeunes conseillers sont assistés dans leur fonction par la coordination des Conseils municipaux d'enfants et de jeunes.

La représentation publique

Un élu représente ses électeurs durant les événements de la ville : commémorations, événements festifs ou citoyens.

La communication

Le lien avec les parents est essentiel pour le bon déroulement du mandat. Un planning de réunion et de rencontre est envoyé aux parents à chaque période de vacances scolaire. Des événements de dernière minute peuvent être ajoutés en fonction des opportunités. La coordination est à la disposition des parents et des jeunes par mail et téléphone. La parution d'articles réguliers dans le journal de la ville et le site internet permet de relayer l'évolution des projets du CME.

Les absences

L'élue qui ne peut pas participer à une réunion ou une manifestation du Conseil doit l'avertir dès que possible. Après 3 absences consécutives non excusées, les parents sont contactés et une rencontre est organisée entre les parents, le jeune élu et les référents du Conseil municipal des enfants.

La démission

Chaque élu a le droit de démissionner. Il doit faire part de sa décision par écrit à l'élue en charge du CME.

Les temps forts d'un mandat

La cérémonie de prise de fonction

Elle officialise l'entrée en fonction des élus. Lors de cette séance, le maire remet aux jeunes conseillers leur carte officielle d'élue et leur écharpe tricolore.

Le séminaire

Un séminaire a lieu juste après les élections, le **mercredi 18 octobre** au Moulin de la Bièvre. Son but est de permettre aux élus de se rencontrer et d'apprendre à travailler ensemble. Les élus y sont répartis par commissions et évoquent les projets qui seront présentés durant la séance plénière d'installation.



Le travail en commissions

Les jeunes conseillers sont répartis en 3 commissions thématiques : « Environnement, cadre de vie », « Sports, loisirs, culture » et « Citoyenneté, solidarité ». Chacune se réunit le mercredi durant 1h30, en dehors des périodes de vacances scolaires. C'est durant ces temps de travail que les élus débattent pour construire ensemble leur projet.

La mise en œuvre des projets

Tous les élus sont mobilisés pour la mise en œuvre et le bon déroulement de l'ensemble des actions.

Les séances plénières

Il y en a deux par mandat. Publiques et ouvertes à tous, ces séances ont lieu en salle du Conseil municipal en présence du maire et des conseillers municipaux et constituent un moment d'échange avec les élus adultes. Elles sont l'occasion de présenter les projets retenus par le CME, leur état d'avancement ainsi que leur bilan.



Rencontre avec les autres conseils des enfants

Les rencontres avec les élus d'autres conseils municipaux des enfants permettent à chacun d'échanger avec ses homologues et de découvrir le fonctionnement d'une instance similaire. **Le Congrès de l'ANACEJ est un moment privilégié.**

Les sorties

Plusieurs sorties peuvent être proposées en cours de mandat (visite d'institution, rencontre avec des partenaires, etc). Les conseillers doivent confirmer leur participation pour chacune d'entre elles.

Cérémonie de remise des écharpes aux élus du CME du Jardin Parisien, octobre 2022

